
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 8 décembre 2015

Un joint en amiante a été trouvé dans le système de chauffage d'anciens trams : heureusement, aucune fibre amiantée n'a été détectée dans l'air ambiant.

Les Transports publics genevois ont récemment découvert la présence d'un joint en fibres d'amiante dans le système de chauffage des cabines de conduite de leurs plus anciens tramways, de la marque Düwag-Vevey. Après analyse par l'entreprise spécialisée Ecoservices SA, il s'avère qu'aucune fibre d'amiante n'a été détectée dans l'air ambiant à l'intérieur du véhicule, que ce soit dans la cabine de conduite ou dans l'espace passagers. Rassurés par cette bonne nouvelle, les tpg ont toutefois entrepris de procéder au plus vite à l'assainissement de cette flotte de véhicules en remplaçant les anciens joints en amiante par de nouveaux joints dans un matériau répondant aux normes actuelles.

Suite à la suspicion de présence d'amiante dans leurs anciens trams Düwag-Vevey (DAV), datant du milieu des années 80, les tpg ont mandaté l'entreprise Ecoservices SA, spécialisée dans l'ingénierie en environnement et en sécurité, afin de mener une analyse approfondie de cette flotte de véhicules. Les ingénieurs ont effectivement trouvé la présence d'un joint en amiante dans le système de chauffage de la cabine de conduite des trams ainsi que dans une partie d'une gaine attenante. Immédiatement, une série de mesures a été diligentée afin de déterminer si des fibres d'amiante filtraient dans l'air ambiant. Les tests ont été réalisés d'abord sur un véhicule au dépôt, puis sur un véhicule en circulation sur le réseau, en conditions d'utilisation habituelle. Heureusement, aucune trace de la substance n'a été détectée à bord des véhicules, comme le révèle le rapport de la société spécialisée Ecoservices : « Bien que des matériaux amiantés aient été observés au niveau du système de chauffage des trams lors du diagnostic, aucune des 3 mesures d'air effectuées en conditions normales d'utilisation n'a mis en évidence de fibres dans l'air. »

Le joint en amiante et la gaine attenante se trouvant dans un espace confiné, extrêmement rarement manipulé, il n'y a pas de danger nécessitant des mesures particulières immédiates concernant ces véhicules, comme par exemple l'interdiction de circuler. « Ces trams étant considérés représentatifs du parc en circulation, les usagers TPG ainsi que les chauffeurs ne sont donc pas exposés en conditions normales d'exploitation (circulation sur le réseau TPG) : aucune mesure particulière n'est à prévoir dans ce cas. » conclut le rapport. Ces trams peuvent donc continuer à circuler normalement. Toutefois, les tpg ont pris la décision d'entreprendre sans tarder les actions d'assainissement de leur flotte de tramways DAV, en procédant au remplacement des matériaux amiantés par des pièces répondant aux normes actuelles. Les travaux démarrent cette semaine et se termineront à fin mars 2016. Au total, ce sont 46 véhicules qui seront assainis par l'entreprise Ecodefi SA, spécialisée dans le désamiantage et la décontamination.

En outre, les tpg ont également décidé de faire suivre à l'ensemble de leur personnel technique, habilité à effectuer des réparations sur les véhicules, une sensibilisation à la détection de matériaux pouvant contenir de l'amiante et aux précautions à prendre le cas échéant.

Contact :

Thierry Wagenknecht, directeur Technique, en contactant Isabel Pereira, attachée de presse, au +41 22 308 35 29 ou pereira.i@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'État de Genève.